

Saint-Denis, le 8 mars 2022 - Une convention a été signée ce jour avec le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), en présence de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, afin de promouvoir la culture de l'égalité entre les filles et les garçons et renforcer l'intervention des professionnels des Maisons des femmes en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire.



Ghada Hatem et Jean-Michel Blanquer signent la convention

La Maison des femmes de Saint-Denis, représentant le collectif Re#Start*, s'engage ainsi avec le MENJS à l'échelon national, pour former les personnels de l'Éducation nationale : cadres, personnels enseignants, personnels éducatifs et médico/sociaux et intervenir dans les collèges et les lycées. Avec ces formations, Les Maisons des femmes promouvront la culture de l'égalité et du respect, la prévention des violences et la sensibilisation à la masculinité toxique.

"L'éducation nationale est dans son rôle lorsqu'elle transmet à la fois des connaissances et des valeurs. Les deux sont indispensables. Soyez certains que je vais prolonger ce que vous portez, et faire en sorte que tous les élèves bénéficient des messages qui sont les vôtres" a déclaré Jean-Michel Blanquer.

Lieu de prise en charge globale des femmes victimes de violences, La Maison des femmes de Saint-Denis est engagée depuis sa création dans les domaines de l'éducation à la santé et de la prévention. Elle conduit déjà à cet égard des actions régulières de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens franciliens, au sein des établissements ou de sa structure.

Au cours du premier semestre 2022, 79 interventions scolaires auprès de 3000 élèves de Seine Saint-Denis sont prévues pour la seule Maison des femmes de Saint-Denis. Les Maisons des femmes membres du collectif Re#Start saisiront très certainement cette opportunité pour faire rayonner elles aussi les valeurs de respect et de consentement qui doivent présider à l'éducation à la sexualité.

Enjeu primordial dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'éducation à la sexualité est inscrite dans la loi Aubry du 4 juillet 2001, qui prévoit trois séances d'éducation sexuelle par an. Cette convention contribuera à renforcer la mise en œuvre de la loi.

"Cette loi, si elle était systématiquement appliquée, permettrait de donner aux collégiens et lycéens l'occasion de questionner leurs certitudes et les modèles qui leurs sont parfois proposés." a déclaré Ghada Hatem.

L'Education Nationale devient ainsi un partenaire privilégié de La Maison des femmes, au même titre que la Police, la Justice ou la Santé, son ministère de tutelle.

Contact presse

Isabelle Chebat, isabelle.chebat@lamaisondesfemmes.fr, 06 48 05 94 46

*Le collectif Re#Start, créé en mars 2021, regroupe les structures qui, sur le modèle de La Maison des femmes de Saint-Denis, soignent et accompagnent les femmes en difficulté ou victimes de violences.